

2002-2012 : 10 ANS APRES, RETOUR SUR LA CRUE DE VIDOURLE A SOMMIERES

L. BOISSIER

Dimanche 8 et lundi 9 septembre 2002. Nul doute que cette date est encore dans les esprits de tous les sommiérois ayant subi cette crue catastrophique. Et avec elle, les images de ce flot qui dévaste tout sur son passage laissant derrière lui un paysage de ruines et de désolation dans sa gangue de boue.

Pourquoi alors revenir sur cet évènement et lui consacrer un article ? Non pas bien sûr dans le but de réveiller des mauvais souvenirs parmi les sinistrés. Mais cette année, à l'occasion des 10 ans nous avons jugé utile de rappeler le déroulement de cette vidourlade historique, la plus importante qu'ait jamais connue la ville de Sommières. A ceci deux raisons. D'une part, alors que nous présentons régulièrement cet exemple sommiérois aux étudiants nous avons réalisé qu'ils étaient très jeunes en 2002.

Ainsi, s'ils gardent un souvenir plutôt marquant de la

submersion marine de Xinthia en Vendée ou de la catastrophe de Draguignan en 2010, celle du Gard en 2002 est bien moins connue. D'autre part, et dans le même temps, c'était là l'occasion de faire une piqûre de rappel utile et nécessaire au devoir de mémoire. Car en effet, dans la gestion des risques le plus dur est de gérer l'absence (c'est-à-dire l'intervalle plus ou moins long entre deux inondations induisant un faux sentiment de sécurité). Nous avons déjà consacré des pages aux différentes vidourlades qu'a connues Sommières au cours de l'histoire¹⁰⁹. Le lecteur pourra s'y référer plus longuement pour comprendre la récurrence des crues sommiéroises.

Aussi, plutôt que de seulement reprendre ces différents éléments ici, nous reviendrons en premier lieu sur l'évènement en le remplaçant dans le contexte plus large du département du Gard. Nous illustrerons ensuite la catastrophe par quelques unes des nombreuses photos existantes qui peut-être encore plus que les textes permettront de faire prendre conscience à ceux qui ne l'ont pas vécu l'ampleur de cette vidourlade.

¹⁰⁹ Bulletin spécial *Vidourle et Vidourlades*, n° 12, 2004

S. Aspard Mercier, L. Boissier. *Le pont de Sommières, redécouverte d'un pont antique habité*. Ed Errance, 2011.

Le dimanche 8 et le lundi 9 septembre 2002 un évènement pluviométrique intense touche la totalité du Gard, l'est de l'Hérault, l'ouest du Vaucluse et déclenche des crues records de l'ensemble des cours d'eau du département du Gard inondé après de 80%. La Cèze, les Gardons et le Vidourle provoque des inondations catastrophiques et des dégâts d'un montant de 1,2 milliards d'euros (830 millions pour le seul département du Gard). 299 communes sont touchées sur 353. La crue fait 25 morts ou disparus.

Un épisode cévenol en deux vagues successives :

La pluviométrie qui débute dans la matinée du 8 septembre, s'organise rapidement sous la forme d'un événement orageux stationnaire qui perdure de longues heures. Les intensités de précipitations issues de cet événement dépassent souvent les 100 mm/h et engendrent des cumuls exceptionnels : plus de 690 mm en 24 heures à Cardet. Ce chiffre représente pour ce secteur d'altitude modérée (50 à 250 m) une des précipitations record depuis un siècle.

Il est particulièrement important de noter aussi que les forts cumuls concernent une grande partie du département à l'exception de sa partie la plus sud : sur près de 70 % de sa superficie les cumuls ont dépassé 200 mm, un tiers a été touché par 400 mm. Il est bon pour se faire une idée de ce que représente ses chiffres de rappeler que la pluviométrie moyenne annuelle sur Sommières est de l'ordre de 750 mm supérieure à 1000 à Saint-Hippolyte-du-Fort et qu'il pleut en moyenne 600 à 650 mm à Paris chaque année. Rappelons enfin qu'un millimètre de précipitation représente 1 litre d'eau par m².

L'ampleur de ce phénomène s'explique par la succession de deux vagues de précipitations qui ont affecté de façon transversale l'aval puis l'amont des bassins versants de trois grands cours d'eau issus des piémonts des Cévennes : le Vidourle le Gard et la Céze. Pendant 30 heures au total du dimanche ! à 10 heures, au lundi 9 à 17 heures, ces précipitations intenses touchent un secteur géographique d'une superficie de 5 000 à 6 000 km², centrées essentiellement sur le département du Gard et à l'intérieur, sur le bassin versant du Vidourle, entre le 8 septembre vers 1 h et le 9 septembre septembre vers midi.

Le premier épisode dans l'après-midi du est d'abord centré sur la partie centrale du bassin (Sommières/Vic-le-Fesq) puis se déplace vers l'amont. La perturbation orageuse touche alors une bande ouest sud-ouest / est nord-est d'environ 2 500 km², à relativement basse altitude sur l'axe Sommières/Uzès/Orange et ce durant 13 heures (jusqu'à 23 h 30). Ensuite les cellules pluvieuses concernent essentiellement la partie amont du bassin entre minuit et 5 h.

Après un arrêt des pluies pendant environ 1 h (sauf sur les sources du Vidourle : Saint-Hippolyte), les cellules intenses concerne un nouveau l'ensemble du bassin versant toujours dans un flux de sud avec un long décalage vers l'est.

C'est le second épisode orageux dans la matinée du 9, centré sur la partie nord-ouest du bassin dans une zone comprise entre Quissac au sud, et le barrage de la Rouvière à l'est et qui est beaucoup moins important sur la partie inférieure du bassin en aval, de Vic-le-Fesq (il ne pleut plus à Sommières).

La perturbation est alors fixée plus en amont de façon plus large (3 500 km²) et plus intense. Orienté SO-NE le flux de précipitations orageuses s'est régénéré sur les piémonts cévenols sur un axe long de 100 km, traversant Saint-Bauzille (Hérault), Quissac (Vidourle), Anduze (Gardons), Saint-Ambroix (Gard)

jusqu'aux gorges de l'Ardèche. A partir de 11 h 30, la structure pluvieuse amorce un décalage rapide vers l'est pour s'évacuer du bassin versant du Vidourle après 12 h 30 le 9 septembre 2002.

Ces épisodes s'accompagnent de précipitations très intenses qui touchent l'ensemble du bassin versant du Vidourle. Nous noterons au préalable que des pluies normales représentent quelques mm/h et un bon orage, 15 à 30 mm/h. Ainsi plus de 100 mm en moins de 6 heures provoquent un coup sur des désordres importants.

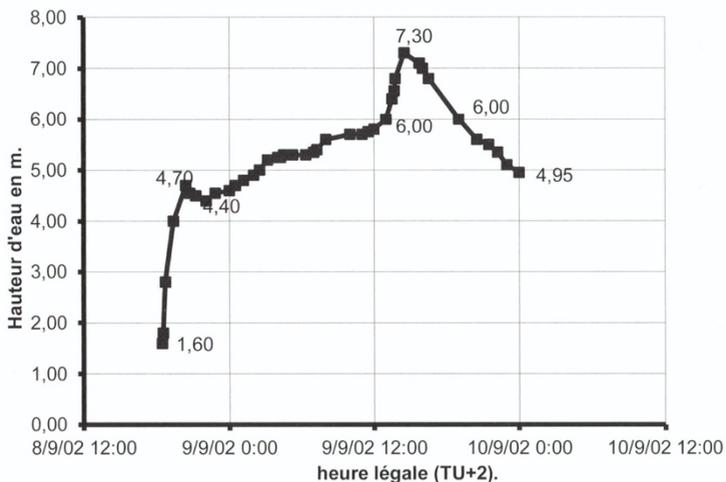
Les pluies de 6 heures dépassent largement ou s'approchent du seuil des 250 mm dans la plupart des stations amont à l'exception de celle du barrage de la Rouvière avec 209 mm et de Saint-Hippolyte-du-Fort un peu en retrait. Ces mêmes pluies sont de moins en moins importantes au fur et à mesure que l'on descend dans la partie centrale puis aval du bassin pour n'être plus que de l'ordre de 150 mm dans les environs de Sommières.

Les intensités horaires les plus importantes supérieures à 100 mm sont observées sur la partie nord-ouest du bassin du Vidourle.

Ainsi la station de Ceyrac recueille 123 mm en 1 heure le 9 septembre entre 8 h 45 et 9 h 45, celle du barrage de la Rouvière 109 mm entre 9 h 10 et 10 h 10 le même jour ; Quissac reçoit 107,5 mm entre 9 h 35 et 10 h 35 cette matinée-là. Ces fortes intensités correspondent à la seconde vague de pluies observée sur cette partie du bassin versant, venant alimenter de façon extrêmement dangereuse un réseau hydrographique déjà saturé par les importants cumuls de la veille.

Une longue crue en deux temps :

L'évolution de l'onde de crue traduit bien les deux vagues de pluie qui affecte le bassin versant du Virdoule. La remarquable durée de la crue c'est tant sur plus de 50 heures entre le 8 septembre en fin d'après-midi et le 11 septembre vers 3 heures, où la hauteur est toujours de 1 m à l'échelle.



Relevé des hauteurs d'eau au pont romain
(L. Boissier d'après données mairie)

Bien que le premier pic de crue ne soit pas très bien marqué, à la différence des stations à l'amont de Vic-le-Fesc, le 8 septembre, la cote passe de 1,60 m à 18 h 30 à 4,70 m à 20 h 25 soit une montée de 3,10 m en 2 heures (2,5 cm/minute). Après une

légère décrue amorcée entre 20 h 45 et 22 h 50 (- 30 cm), nous observons jusqu'au lendemain un niveau stagnant entre 5 et 6 m sur une durée relativement longue de 13 heures (+ 0,15 cm à la minute), avant l'arrivée vers midi de la deuxième pointe de crue marquée par une forte augmentation entre 13 heures et 14 h 30. Le niveau de l'eau augmente alors de 1,30 m en 1 h 30 soit au rythme de 1,5 cm/minute.

Nous notons donc une montée du plan d'eau plus rapide pour la première onde de crue. Ceci s'explique par la forme encaissée du lit d'écoulement dans la traversée de Sommières où il est canalisé (le niveau d'eau monte alors plus vite avant le débordement qu'après) et par la rapidité des ruissellements sur les bassins intermédiaires non contrôlés par les barrages écrêteurs au vu de la violence des précipitations. Ainsi cette montée très rapide, associée à une crue aval puis amont (puisqu'au maximum du premier pic de crue rien n'est à signaler à Quissac), contribue à rendre inefficace l'alerte à Sommières. Dès 20 heures le dimanche soir, les habitants sont isolés dans les nombreux secteurs inondés de la ville.

Le lendemain à 14 h 30, le fleuve submerge le pont romain. Le débit est alors d'environ 2 500 m³/s (soit le même débit que la Seine à Paris en 1910).

Des dégâts sans précédents :

La crue du 9 septembre 2002 a inondé la quasi-totalité de la commune de Sommières.

À l'exception d'un habitat pavillonnaire très peu dense à l'est de la commune sur les hauteurs des Mauvalats ainsi que les quartiers allant des Bousquéry au nord-ouest à la Croix des malades au sud en rive droite, toute la commune de Sommières est touchée. La zone ainsi délimitée comprend, en rive gauche, le

centre ancien tout d'abord avec tous ces commerces (seules les rues les plus à l'est, rue Taillade et dans le quartier de l'église sont épargnées), mais aussi l'ensemble des habitations au sud le long de la départementale 12 (route d'Aubais) et enfin les quartiers au nord où se situe la gendarmerie nationale la caserne des pompiers le supermarché LIDL, les arènes, le camping municipal, la piscine, les tennis, les écoles, le centre de radiologie la perception ...

En rive droite, le faubourg du pont, centre ancien dense, est touché au même titre que celui de la rive gauche et l'ensemble des habitations partant du pont, de la nationale 110 au nord, au cimetière au sud. La crue touche ici le collège, les bâtiments sportifs (gymnase, terrain de sport, stades ...), le cinéma, la cave coopérative et de nombreux commerces dans le supermarché Champion, le magasin Weldom et le garage Citroën. Elle touche en outre des habitations fragiles (lotissement du pont romain le long de la nationale 110 au niveau du moulin de Gravevesse) où les habitations à plain-pied ont accusé des dégâts considérables.

Après la crue des 8 et 9 septembre 2002, la commune de Sommières ne déplore heureusement aucune victime humaine mais, nous venons de le voir les dégâts ont touché toutes les branches d'activités, tous les intérêts, toutes les catégories de biens.

Cinq cents familles ont été sinistrées pour près de 400 maisons dont 170 dans le centre historique, 70 dans les quartiers nord de la ville, 50 dans le faubourg du pont, 50 dans le secteur des lotissements rive droite, 20 route de Saussines, et 13 route d'Aubais.

Les dommages aux activités économiques s'élèvent à un montant supérieur à 6 millions d'euros avec 125 commerces détruits et 14 exploitations agricoles sinistrées, auxquels il faut ajouter les services : vétérinaire, cabinet de radiologie, laboratoire d'analyse médicale, perception ...

Ceux aux équipements municipaux se répartissent comme suit : le total des dégâts couvert par une assurance se monte à plus de 3 000 000 d'euros dont 1 575 000 € pour les bâtiments communaux (3 classes détruites à l'école primaire la Condamine, le restaurant scolaire, l'office de tourisme, le poste de police municipale, les locaux associatifs, passage des arts ...) 1 223 540,25 € pour la voirie ; et 222 000 € pour les réseaux.

À ces chiffres vient de s'ajouter les dommages causés aux équipements sportifs donc ouvert en totalité par une assurance à savoir le stade de la Royalette est (165 706,09 €), les tennis (5 courts et club-house : 382 679,09 €), la piscine, les arènes (38 284,38 €), la salle de sport de l'ancien CES pour un montant total de 1 200 000 €, ainsi que l'ensemble des frais qu'occasionne une telle catastrophe, des frais qui n'étaient pas prévus et qui deviennent obligatoires : relocalisation de bâtiments publics (écoles), réaménagement de certains services (police municipale, office de tourisme ...), les diverses études d'urbanisme qui devront être menées (PLU, Schéma Directeur de Reconstruction...), la remise en état de l'éclairage public, des espaces verts, de l'esplanade... De plus le coût de l'intervention des entreprises réquisitionnées par le Maire pour nettoyer, déblayer et surveiller la ville s'est élevé à 695 036 € dont une partie reste à la charge de la commune.

Un nombre impressionnant de voiture ont été détruite entre deux et trois cents sur l'ensemble de la commune est près de 100 se sont retrouvées dans la plaine entre Sommières et Boisseron.

Enfin, à ce total déjà élevé de prêt de 11 millions d'euros il faut ajouter celui des dommages causés aux biens privés. Nous ne serons probablement jamais qu'elle a été le montant exact de ces pertes et il est très difficile d'estimer celui-ci tant les conditions

sont différentes selon les quartiers.

Ce ne sont automatiquement les zones les plus inondées qui ont subi le plus de dégâts puisqu'au rez-de-chaussée il n'y avait pas de biens de valeur (et pour cause pour subir les inondations très souvent ces quartiers « *habitués* » mettent au maximum hors d'eau leurs biens). Bien sûr l'ensemble des commerces à plain pied des rues Antonin Paris, place Jean Jaurès, rue Général Bruyère ... ont été ravagés et les dommages à ces commerces estimés à 6 millions d'euros. Mais toutes les habitations à l'étage n'ont pas été trop endommagées et là encore des différences apparaissent selon la hauteur du plancher.

Il apparaît que les habitations les plus vulnérables sont celles qui ne voit pas l'eau souvent, ou qui ne l'avait jamais vue, comme ce fut le cas pour la majorité d'entre elles. Alors là, les dégâts sont considérables et beaucoup de personnes ont tout perdu. Conscients de ses différences nous avons cependant réalisé une estimation de ce chiffre entre 12 et 15 millions d'euros (selon une moyenne de 30 000 € à 38 000 € de pertes par maison).

Ainsi la crue du Vidourle des 8 et 9 septembre 2002 a causé des dégâts d'un montant au moins égal à 25 millions d'euros à Sommières.



Vues aériennes de Sommières inondé en 2002
(Source Cd USS)



Vues aériennes
(Source inconnue)



Vue aérienne du pont romain
(Source Cd USS)



Le nouveau pont
(Source inconnue)



L'amont du pont romain
(Source Cd USS)



L'aval du pont romain
(Source Cd USS)



Place du marché
(Source Cd USS)



Place des Aires
(Source Cd USS)



Rue Antonin Paris
(Source Cd USS)



Ron point du Frigoulier
(Photo E. Vidal)



Sommières dévasté
(Source Cd USS)